



COMMUNE DE  
ROCHE (Vaud)

Objet :

N° 36/19

Roche, le

11 mars 2019

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la Commission nommée pour

l'examen de la participation au financement du Canal Haut la C

	Séances	Emoluments	Signatures
Rapporteur : M. Dufrêne Philippe	X		
Membres : MM. Micheline Pilet Carle	X		
» Sébastien Gemanier	X		
»	4.3.19		
»			
»			

Monsieur le Président et Messieurs,

en annexe



Commune de Roche (Vaud)

Roche, le 11 mars 2019

## **Rapport au conseil communal Préavis 36/2019**

**Relatif à la participation du financement de la construction du canal du Haut lac reliant  
Roche, Rennaz et Noville jusqu'au Lac Léman**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers.

La commission nommée pour ce préavis, composée de Philippe Dufresne, Micheline Pilet-Caille et Sébastien Germanier, s'est réunie le 4 mars à la maison de commune pour étudier cet objet.

Lors de cette séance, nous avons rencontré Monsieur Nicolas Rochat, municipal. Nous tenons à le remercier pour sa disponibilité et pour les informations fournies.

Ce projet avait été mis à l'enquête en janvier 2013 et devrait être réalisé courant 2019 afin de mieux absorber les eaux du village.

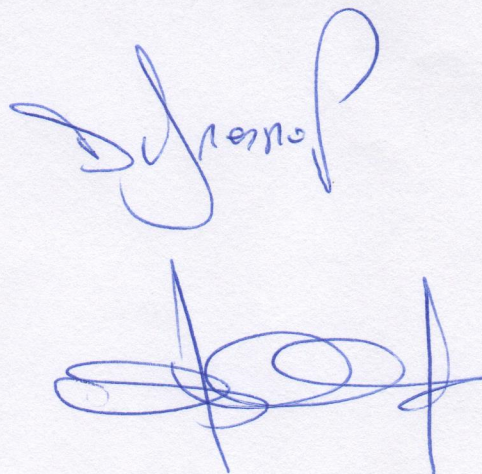
Pour ce préavis, le canton décide pour la clef de répartition des coûts pour les communes donc nous n'avons pas à faire un grand débat concernant ce montant.

En revanche, nous attirons l'attention de la commune en ce qui concerne la réalisation et la remise en état du terrain, la terre enlevée pour la création de ce canal devra rester sur la commune. Le terrain devra être remis en parfait état, il faudra contrôler les essences de buissons et d'arbres qui seront plantés. Enfin, il conviendra de penser à un accès des deux côtés du canal, car l'entretien reviendra à terme à charge de la commune.

En conclusion, au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 36/2019 de la municipalité au conseil communal relatif à la participation financière à la réalisation de l'ECF du Haut Lac et l'octroi d'un crédit y relatif
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- Considérant** que cette objet a été valablement porté a l'ordre du jour,
- Décide**
1. D'autoriser la Municipalité à procéder au financement de la part de 2.63% sur un montant total de 10'040'000.-, soit 264'052.-
  2. De financer les travaux par la trésorerie courante.
  3. D'amortir les travaux en une seule fois par prélèvement au fond de réserve Domaine et Bâtiment

Two handwritten signatures in blue ink are present at the bottom of the page. The top signature is written in a cursive style and appears to be 'J. G. G.' or similar. The bottom signature is more stylized and illegible.